

Médailles d'honneur du Travail / Médailles d'Honneur Agricole / Médaille d'Honneur régionale départementale et communale

Chaque année, une dizaine de milliers d'Yvelinois sont honorés et récompensés de leurs mérites par la médaille d'honneur du travail. Il y a deux promotions : le 1er janvier et le 14 juillet.



Le dépôt de dossiers dématérialisés est désormais le seul canal de transmission accepté à compter du 1er mai 2020.

Tous les dossiers doivent donc être déposés, ici pour :

- les Médailles d'honneur du Travail : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>
- les Médailles d'honneur Agricoles : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhagricole>
- les Médailles d'Honneur régionales, départementales et communales (par l'employeur et non l'administré) : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>

Dates limites de dépôt en ligne :

- 30 avril inclus pour la promotion du 14 juillet
- 14 octobre inclus pour la promotion du 1^{er} janvier

Tout dossier déposé ultérieurement à ces dates ne sera traité que dans le cadre de la promotion suivante. Il est fortement recommandé d'anticiper le dépôt de la demande pour faciliter son traitement et ne pas l'effectuer quelques jours avant ces dates limites.

La Sous-Préfecture de Rambouillet vous tiendra informé(e) des suites données à votre dossier uniquement par message électronique envoyé à l'adresse mail que vous aurez mentionnée dans votre dossier :

- En cas de rejet ou de demande de pièce complémentaire, dès instruction de la demande
- En cas de validation dans les 15 jours suivants la date limite de dépôt des dossiers.

Ensuite, la Sous-Préfecture transmet en Mairie les diplômes d'honneur du travail : vers la mi-décembre pour la promotion de janvier et vers la mi-juin pour la promotion de juillet.

Vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante hoteldeville@magny-les-hameaux.fr pour :

- Savoir si votre diplôme a bien été reçu en Mairie
- Obtenir une copie de votre diplôme par mail afin que vous puissiez le transmettre à votre service Ressources humaines

Une cérémonie officielle des diplômes médailles du travail par M. le Maire a lieu chaque année fin novembre/début décembre et vous recevrez une invitation en amont.